



Zurich Simon, Rey Alizée

Sécurité des données des patient-e-s : mieux protéger les Fribourgeois-es !

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 01.04.22

DSAS/DSJS/DFIN

Dépôt

Des milliers de Neuchâtelois-es ont appris avec effroi que leurs données avaient été publiées sur le darknet. On peut y apprendre que son voisin est séropositif, qu'une connaissance consomme des drogues ou qu'une de ses proches a interrompu une grossesse. On y trouve les résultats des examens médicaux les plus intimes. Ce nouveau vol de données expose à la vue de toutes et tous ce que certaines personnes ne partagent parfois même pas avec leurs proches.

Les cabinets médicaux qui ont été victimes de ces attaques suivaient probablement les directives reçues de la part de leurs prestataires informatiques. Au vu de la recrudescence des attaques, les organisations sanitaires fribourgeoises et les patient-e-s qui recourent à leurs services ne sont pas à l'abri. Il devient donc urgent de prévoir des mesures de soutien efficaces.

Nous posons dès lors au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Que le Conseil d'Etat entend-il faire pour renforcer la sécurité des données des patient-e-s fribourgeois-es ?
2. Evalue-t-il des exigences supplémentaires liées à la planification hospitalière ou un soutien accru à certains acteurs, comme les cabinets médicaux p. ex. ? Si non, pourquoi le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas pertinent d'agir par ces biais-là ? Si oui, qu'entend-il faire concrètement ?
3. L'HFR dispose-t-il des moyens nécessaires pour assurer une sécurité suffisante des données traitées ?
4. La Police cantonale dispose-t-elle des ressources nécessaires pour mener les enquêtes ?
5. Que le Conseil d'Etat recommande-t-il de faire aux personnes – patient-e-s et organisations de santé – qui ont été victimes d'une attaque ?

—